



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Résumé du Plan d'entreprise
de 2023-2024 à 2027-2028

www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent document sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Couverture : Alexandra Claveau

Commission de la capitale nationale
Résumé du Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028
Numéro de catalogue : W91-2F-PDF
1926-0504

Table des matières

Message du président et du premier dirigeant	2
Profil de la société d'État	5
Contexte opérationnel	15
Résultats prévus et indicateurs de rendement	25
Tableaux financiers	39
Annexes	47

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PREMIER DIRIGEANT

La capitale du Canada abrite plus d'un million de personnes. Ce cœur symbolique de notre pays, qui compte 40 millions d'âmes, incarne les valeurs et la diversité du Canada. En tant que principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale, la Commission de la capitale nationale (CCN) s'occupe de l'entretien et de la protection de lieux publics remarquables et essentiels au patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada. En font partie des propriétés telles que les vastes espaces du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, la patinoire historique du canal Rideau et des résidences officielles. Au cours de la période de planification, la CCN entend continuer à transformer et à animer des lieux culturels et naturels d'importance; à les rendre dynamiques et à assurer leur durabilité. Elle s'acquitte de son rôle de planificatrice à long terme de la région de la capitale nationale en rehaussant le caractère naturel et culturel de la capitale, afin qu'elle soit une source d'inspiration pour tout le pays et symbolise la richesse du passé, un présent dynamique et un avenir prometteur.

Au cours de la période de planification allant de 2023 à 2028, la CCN poursuivra les grands projets qui ravivent les endroits bien connus de la région de la capitale nationale et qui en améliorent l'accès, comme la revitalisation de la plage Westboro et le réaménagement de la pointe Kiwekî. Ces projets, et d'autres grandes entreprises, redéfiniront certaines destinations les plus emblématiques de la capitale, notamment en améliorant l'accès aux berges et en invitant les gens d'ici et d'ailleurs à resserrer les liens complexes qui les unissent à la nature et au paysage urbain. Au cœur du centre-ville, en particulier autour des rues Wellington et Sparks, de la promenade Sussex

et du marché By, la CCN continuera de mener à bien divers projets; de collaborer avec les administrations fédérale et municipales et avec ses partenaires d'affaires; et d'aménager des lieux d'intérêt qui enrichissent le caractère expérientiel de la région de la capitale nationale. Le travail que fait actuellement la CCN pour revoir en profondeur – et actualiser – son plan pour le cœur de la capitale appuiera tout cela.

En tant que cheffe de file en matière de durabilité, la CCN s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux. Seules deux sociétés d'État fédérales se sont volontairement désignées en vertu de la Loi fédérale sur le développement durable (LFDD), et la CCN est l'une d'elles. Au cours de la période de planification, elle achèvera donc de mettre en œuvre sa stratégie de développement durable pour 2018-2023 et lancera celle de 2023-2027, qui s'harmonise à la Stratégie fédérale de développement durable. Avec ses partenaires, dont les villes de Gatineau et Ottawa, elle continuera en outre à établir une stratégie régionale de développement durable, destinée à rendre la capitale plus verte. Voilà qui témoigne de son engagement à bâtir une capitale plus durable et plus résiliente.


La CCN est soucieuse de poursuivre son engagement à former un réseau de transport régional connecté. Ce qu'elle fait pour atteindre cet objectif comprend sa collaboration avec ses partenaires de Services publics et Approvisionnement Canada pour remplacer le pont Alexandra, ainsi que divers projets promouvant la mobilité active et améliorant l'expérience récréative dans l'ensemble de la région de la capitale nationale. Son programme à cet égard; son réseau de sentiers, y compris les sentiers polyvalents; et la navette du parc de la Gatineau démontrent sa volonté d'offrir des solutions de déplacement durables,

qui contribuent à atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre tout en créant des endroits libres de toute circulation automobile. Elle collabore donc avec ses partenaires pour améliorer la connectivité de son réseau de sentiers.

La CCN a également pris des mesures concrètes pour approfondir ses relations avec ses partenaires autochtones, dans un esprit d'amitié, de collaboration et de réconciliation. De plus, guidée par une nouvelle politique de toponymie adoptée en 2022, la CCN mettra en œuvre, au cours de la période de planification, un processus décisionnel plus transparent pour nommer et renommer les actifs gérés par la CCN afin de s'assurer que les noms reflètent le patrimoine et la diversité culturelle du Canada. La CCN a également pris des mesures pour que l'inclusivité et la riche diversité du Canada se reflètent dans son intendance et dans le perfectionnement de sa main-d'œuvre.

Ces projets font partie intégrante de la vision globale qu'a la CCN pour la région de la capitale nationale; celle de faire des lieux publics des endroits dynamiques, durables et accessibles pour la population qu'elle sert. Cela dit, bâtir une capitale est un engagement collectif, et la CCN ne pourra réaliser ses objectifs qu'avec la contribution inestimable de ses parties prenantes et partenaires de la région et les commentaires du public. Avec la participation active de ce dernier, et en collaborant avec les deux ordres de gouvernement et les municipalités, elle s'assure de donner un caractère collectif à ses plans pour l'avenir de la région, tout en suscitant un sentiment d'appartenance et un engagement partagé à présenter les spécificités régionales.

Si les projets de la CCN sont couronnés de succès, c'est grâce à son conseil d'administration, pour son engagement et sa vision; à ses partenaires et parties prenantes de la région, pour leur collaboration; et à l'ensemble de son personnel, pour ses connaissances et son souci de l'excellence. Elle les en remercie. Ensemble, il devient possible de créer de nouvelles expériences, de former de nouveaux liens et de façonner un legs qui inspire la fierté.



Maryse Gaudreault
Présidente

Tobi Nussbaum
Premier dirigeant



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, qui définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle en exerçant les activités suivantes :

- établir l'orientation de l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres actifs, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs indiquent les règles d'action que la CCN mettra en œuvre pour donner suite à ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à l'organisation. Ils sont décrits ci-après.

LEADERSHIP ET INNOVATION

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une cheffe de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

RÉCONCILIATION

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

COLLABORATION

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

FIERTÉ

Bâtir une région de la capitale nationale inclusive, accessible et durable sur le plan environnemental et qui inspire le pays tout entier.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.

Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie une capitale dynamique, inspirante et durable. Deux responsabilités principales, outre les services internes, se dégagent du mandat de la CCN et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisation gouvernementale.

PLANIFICATION À LONG TERME

La CCN s'assure que les terrains et les actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite les projets de transport.

INTENDANCE ET PROTECTION

La CCN gère, entretient, protège, aménage ou réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population ait un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux, afin qu'elle puisse en profiter.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des personnes qui dirigent le Canada sont convenables et servent de cadre inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

SERVICES INTERNES

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; ainsi que les services juridiques, les services informatiques et les services de géomatique.

Figure 1 : Cadre de planification de la CCN

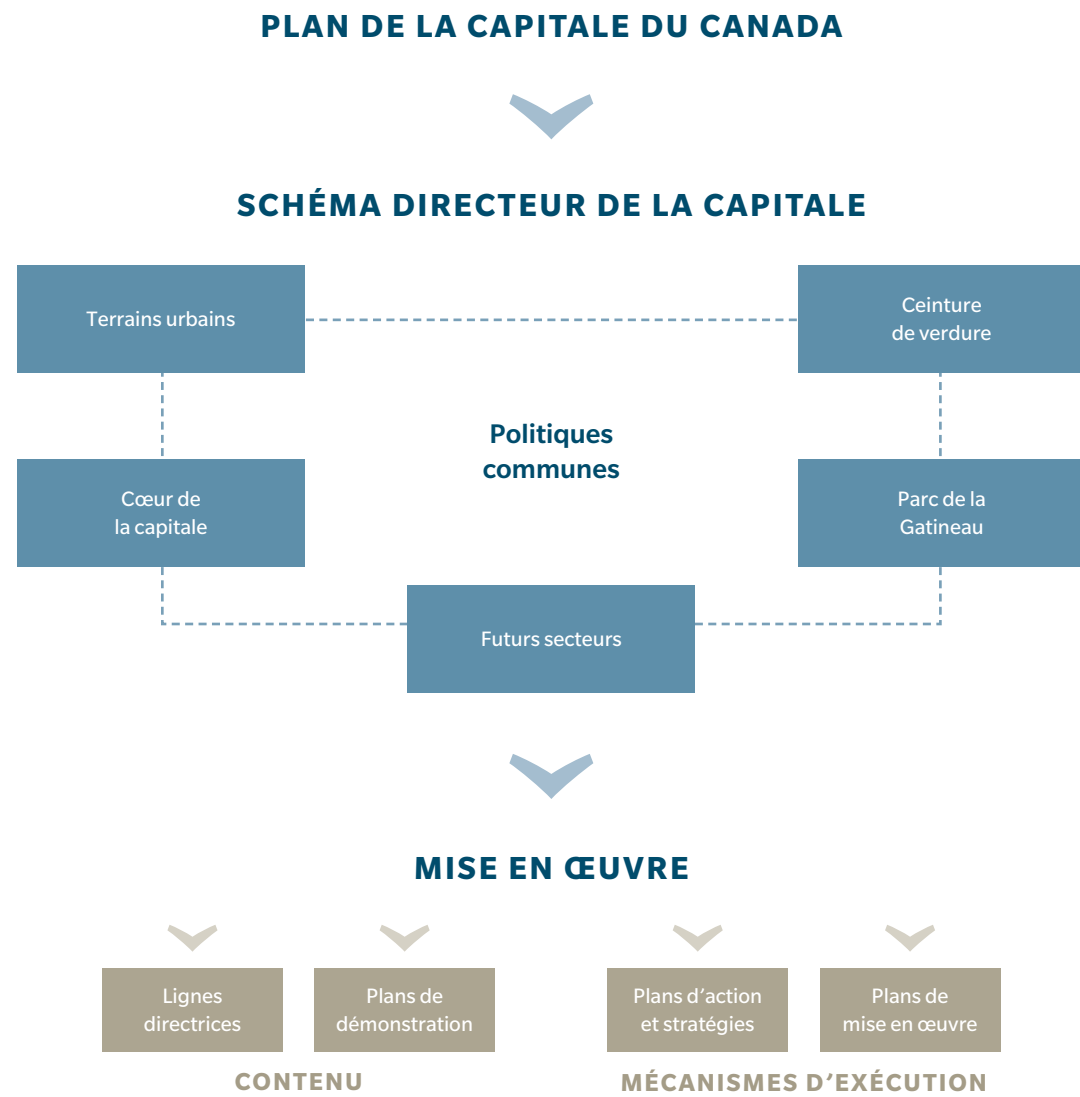
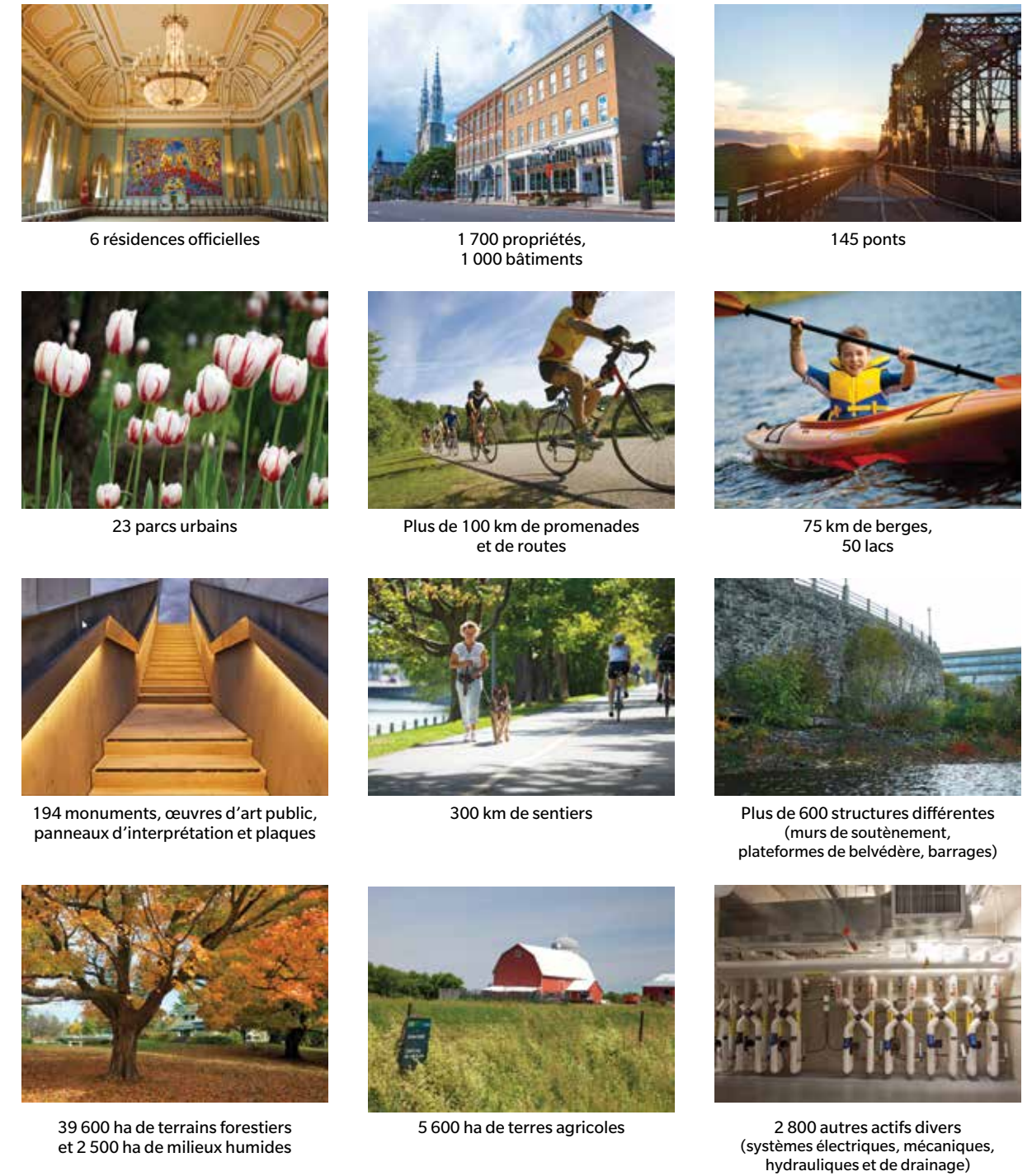


Figure 2 : Aperçu des actifs de la CCN



Valeur de remplacement approximative des biens immobiliers :
2,2 G\$

Gouvernance

COMPOSITION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil d'administration de la CCN est composé d'une personne qui en assume la présidence, de la personne première dirigeante et de 13 autres membres représentant la région de la capitale et d'autres parties du pays. Les mairies de Gatineau et d'Ottawa exercent une participation d'office à toutes les séances du conseil, mais n'ont pas droit de vote. La personne ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale* nomme les membres du conseil d'administration, avec l'approbation de la personne gouverneure en conseil, qui établit pour sa part la présidence du conseil et nomme la personne première dirigeante de la CCN. Le mandat de sept membres du conseil d'administration a pris fin avant le début de l'exercice 2022-2023, et quatre autres devraient prendre fin d'ici la fin de l'exercice. Ces membres demeureront en poste jusqu'aux nouvelles nominations.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, le conseil :

- établit les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveille et examine la performance de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuve les transactions et les projets importants que l'organisation compte entreprendre;
- communique avec le gouvernement, les parties prenantes et le public, et favorise les bonnes relations avec ces parties.

Dans son rôle de surveillance de l'organisation, le conseil d'administration prend une part active à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. La personne première dirigeante rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Au début de chaque séance, elle rend également compte de la performance de la société d'État en présentant un rapport d'activité.

NOMINATIONS AU CONSEIL

En février 2016, le processus de nomination a changé pour la présidence, la haute direction et le conseil. Les nouvelles exigences rendent la sélection des candidatures ouverte, transparente et fondée sur le mérite. Dans le cadre de ce processus, les personnes intéressées peuvent présenter une demande de nomination au gouvernement. Un comité de sélection évalue les candidatures et détermine celles qui présentent les meilleures qualifications. La personne ministre recommande toute candidature à la personne gouverneure en conseil en s'appuyant sur les conseils de ce comité.

PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements pour que les mairies de Gatineau et d'Ottawa puissent siéger à toutes ses séances et y participer d'office, sans toutefois avoir droit de vote.

La participation des mairies est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil. En tant que membres d'office, les participants sans droit de vote, les mairies – comme tous les autres membres – peuvent participer aux discussions en posant des questions et en faisant des commentaires lors des réunions du conseil d'administration de la CCN. Les mairies participent aux discussions, mais sont exclues de certains points afin de respecter les secrets d'ordre commercial, les documents confidentiels du Cabinet, le secret professionnel, les questions relatives aux ressources humaines ou à la protection de la vie privée et les questions relatives aux résidences officielles du Canada.

RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN précisent les pouvoirs du conseil en vertu de la Loi sur la capitale nationale, donnent des précisions à propos des séances du conseil, délèguent des pouvoirs aux personnes première dirigeante et secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil doivent respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le code de conduite et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts s'appliquant aux commissaires de la CCN, ainsi que les règlements administratifs de l'organisation. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire pour tous les membres du conseil, chaque année et si un conflit d'intérêts survient. En présence du risque de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, tout membre du conseil doit se retirer du processus décisionnel.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif au moyen d'un processus d'autoévaluation structuré.

En plus de tenir une assemblée publique annuelle et quatre séances ordinaires, le conseil se réunit au besoin au cours de l'année. Chaque séance ordinaire peut comporter une séance publique ouverte et une séance à huis clos.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par la personne gouverneure en conseil et suit les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau qui exercent une participation d'office sans droit de vote n'ont pas droit à une rémunération. Des honoraires annuels allant de 8 000 \$ à 9 400 \$ ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil, pour sa participation aux séances du conseil et de ses comités, et pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil d'administration approuve. Les autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et exécutent des tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels allant de 4 000 \$ à 4 700 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$. De plus, le remboursement des membres du conseil est conforme aux directives émises par le gouvernement du Canada. La présidence du comité d'audit procure des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

COMITÉS

Les trois comités de direction, soit le comité directeur, le comité d'audit et le comité de la gouvernance, appuient le conseil d'administration. En plus de ces comités, cinq comités consultatifs ou spéciaux conseillent la personne première dirigeante et l'équipe de la haute direction. Il s'agit du comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier, du comité consultatif des résidences officielles du Canada; du comité consultatif sur l'accessibilité universelle, du comité consultatif sur la toponymie et du Fonds Canadiana¹.

RÉÉDITION DE COMPTE AU PARLEMENT ET À LA POPULATION CANADIENNE

La CCN est inscrite en tant que société d'État à l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est assujettie à la partie X de cette loi. Depuis le 20 novembre 2019, elle rend compte au Parlement par l'entremise de la personne ministre de Services publics et Approvisionnement Canada.

AUDIT INDÉPENDANT

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est le vérificateur de la CCN. Le BVG est l'auditeur de la CCN. Il audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la LGFP et à ses règlements, à la Loi sur la capitale nationale,

1. Les descriptions des comités se trouvent sur le site Web de la CCN.

aux règlements administratifs de la société d'État et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP. En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a eu lieu en 2017.

OMBUDSMAN

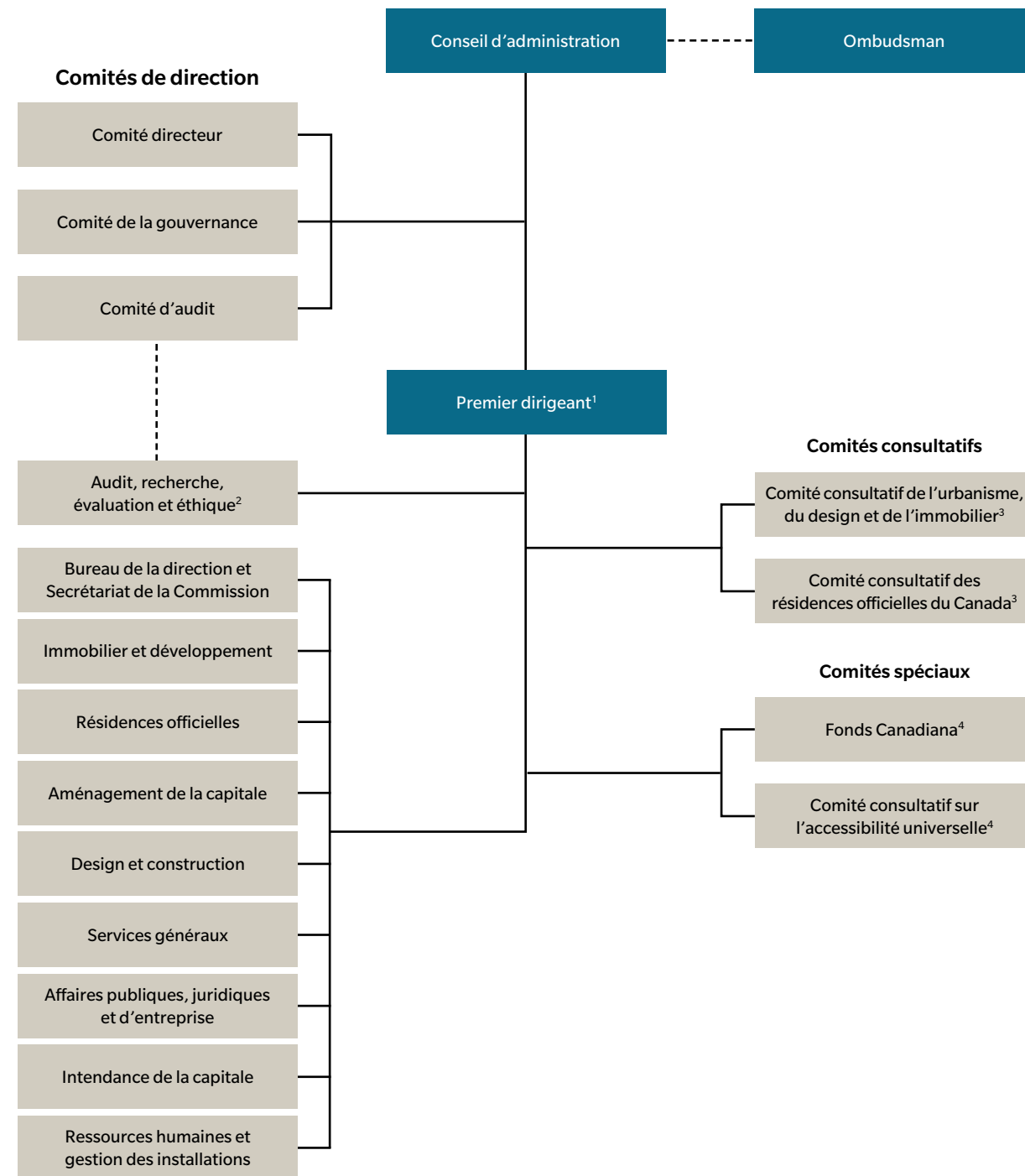
Le conseil d'administration nomme l'ombudsman de la CCN, qui est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Cette personne doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le public peut consulter ce document sur le site Web de l'ombudsman.

ORGANIGRAMME

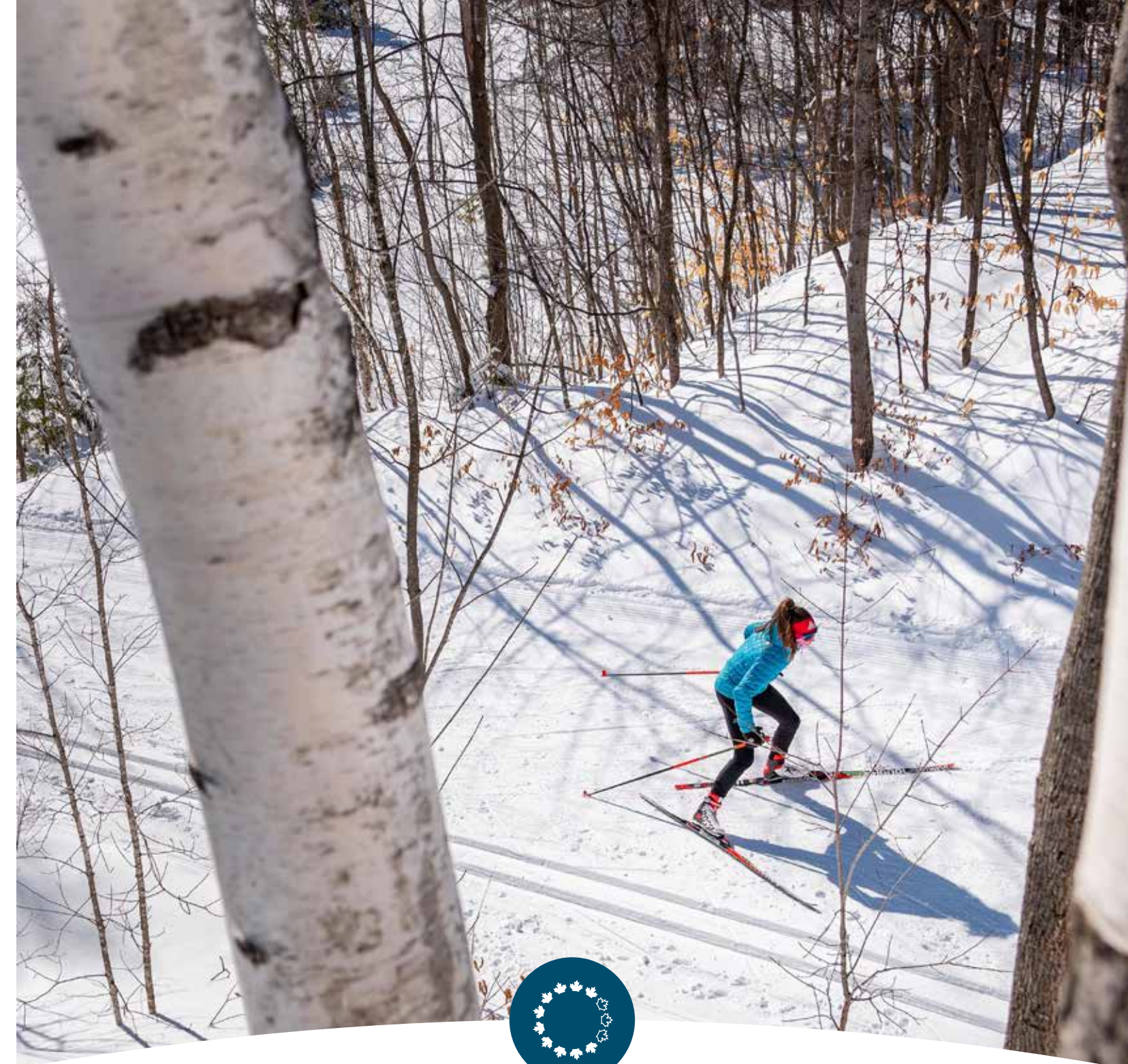
L'organigramme² de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, la personne première dirigeante est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Elle est appuyée par la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN, et est responsable de la bonne gestion et de la mise en œuvre des principales activités de la société d'État.

2. La figure 3 présente un diagramme de la structure organisationnelle de la CCN.

Figure 3 : Organigramme de la CCN



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
 2. La fonction d'audit se rapporte directement au comité d'audit.
 3. La nomination des membres des comités consultatifs relève du conseil d'administration.
 4. La nomination des membres des comités spéciaux relève du premier dirigeant.



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Analyse du contexte

CONTEXTE INTERNE

La CCN possède et gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale (537 kilomètres carrés) et a la garde d'un portefeuille vaste et diversifié d'actifs naturels et bâtis d'une valeur estimative de 2,2 G\$. Ces actifs comprennent certains des biens patrimoniaux, naturels et culturels les plus importants du pays, dont beaucoup sont des destinations de choix pour la population résidante ainsi que pour les plus de 10 millions de personnes qui se rendent dans la région chaque année.

Ce portefeuille exceptionnel représente, pour la CCN, une occasion unique de contribuer de manière significative au dynamisme, à la connectivité et au caractère de la région pour que celle-ci corresponde à son importance nationale.

Le savoir-faire de la CCN en matière de planification à long terme, d'intendance et de protection repose sur son personnel engagé et dévoué, passionné pour la région de la capitale nationale, qui contribue fièrement à la réalisation du mandat de la société d'État. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'effectif de la CCN comptait 529 équivalents temps plein. L'entreprise a fait partie des lauréats du concours éditorial des employeurs les plus verts au Canada en 2022 et a également été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour la deuxième année consécutive.

Grâce à son cadre de mobilisation du personnel, la CCN a mis en place un système par lequel, à tous les échelons, il est possible de participer activement à la création d'un milieu de travail positif et enrichissant. De même, la CCN met en œuvre des projets de

modernisation du milieu de travail en intégrant des modalités de travail hybrides et un milieu de travail axé sur les activités. La vision du projet est de créer un environnement moderne et novateur qui s'appuie sur la technologie, encourage la pensée créative, favorise le mieux-être du personnel et offre un environnement propice à l'apprentissage et au partage d'expériences. La société d'État tire des leçons de ses expériences pour établir un cadre pour son futur siège social au 80, rue Elgin.

CONTEXTE EXTERNE

Les responsabilités et les compétences de la CCN interagissent avec de nombreuses autres parties prenantes dans la région de la capitale nationale. Il est donc essentiel qu'elle s'emploie à être une partenaire à valeur ajoutée et collabore avec toutes les parties prenantes de la région, y compris tous les ordres de gouvernement.

La collaboration avec les municipalités locales a été bénéfique pour la société d'État. Elle a permis d'établir des relations solides ainsi que la continuité de la planification et de la mise en œuvre des projets. Les récentes élections municipales en Ontario ont amené une nouvelle direction à la Ville d'Ottawa, un partenaire d'importance de la CCN. Les récentes élections provinciales ont également permis aux partis au pouvoir en place de former les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario. La CCN entend établir de bonnes relations avec ces nouvelles administrations municipales.

Harmonisation avec les priorités gouvernementales : un aperçu

Dans l'exécution de son mandat, la CCN doit veiller à ce que sa démarche s'harmonise avec les priorités du gouvernement. Au cours de la période de planification, les relations avec les peuples autochtones; la collaboration et la transparence; la durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques; l'analyse comparative entre les sexes plus; la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI); des espaces de travail sains et sécuritaires; et l'accessibilité constitueront d'importants domaines d'intérêt pour la société d'État.

RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

La CCN travaille avec la Nation algonquine dans un esprit d'amitié et de collaboration depuis de nombreuses années. Au cours de la période de planification, la CCN poursuivra ses efforts pour renforcer ses relations avec celle-ci.

En collaboration avec la Nation algonquine, la CCN continuera de trouver des moyens de promouvoir la culture et la langue algonquines dans l'ensemble de la région de la capitale nationale. Il s'agit de veiller à ce que les références culturelles et linguistiques algonquines soient bien en vue, comme le montre le plan d'interprétation de la pointe Kîwekî et les changements potentiels au nom de la promenade Sir John A. Macdonald au moyen d'une politique de toponymie modernisée.

La région de la capitale nationale est située sur les terres ancestrales de la Nation algonquine anishinabée, où vivent également des gens d'autres communautés autochtones. La CCN poursuit ses efforts en vue d'encourager et de chercher des façons de favoriser des relations solides avec les peuples autochtones établis dans la région et avec leurs représentants. Elle veille à ce que leurs intérêts se reflètent réellement dans les nombreux projets entrepris dans la région.

Le maintien d'un secteur du cœur dynamique et animé demeure le point central de la société d'État afin de définir le caractère de la capitale et d'offrir aux personnes qui vivent dans la région ou la visitent des expériences qui inspirent une fierté nationale. Les grands projets en cours influenceront considérablement sur le secteur du cœur, notamment le réaménagement des plaines LeBreton et des îles de la rivière des Outaouais, la remise en état des édifices du Parlement et d'autres édifices fédéraux sous la direction de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), et l'examen des compétences autour de la colline du Parlement et de la rue Wellington.

Enfin, les activités de construction, de gestion des terrains et de gestion immobilière partout au Canada continuent d'apporter leur lot de défis en raison de l'augmentation des coûts, de la hausse des taux d'intérêt et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Au fur et à mesure que la CCN poursuit son mandat d'intendance et met en œuvre son important programme de travaux, on s'attend à ce que ces pressions présentent des défis en matière de prévision des calendriers et des budgets des projets, probablement pour les prochaines années.

La CCN travaille à faire progresser la réconciliation avec les communautés autochtones, dans le respect de leur fort lien physique, culturel et spirituel avec le territoire du parc de la Gatineau. De plus, la CCN prévoit mettre en place une politique de mobilisation des Autochtones, en harmonisant les ressources pour tenir compte des préoccupations de la Nation algonquine et en appuyant ses intérêts. De plus, les efforts de collaboration s'étendent aux discussions entourant divers projets comme le parc de la Gatineau, le projet Bâtir LeBreton et d'autres activités de planification comme le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier, le plan de secteur du cœur et l'île Victoria.

COLLABORATION ET TRANSPARENCE

Au fil des ans, la CCN a mis en œuvre plusieurs mesures pour accroître sa collaboration et sa transparence dans ses activités et s'efforce d'assurer une amélioration continue. L'ajout de séances publiques du conseil d'administration, de même que l'accessibilité accrue aux délibérations en direct et à la documentation des séances, témoignent d'un engagement à l'égard de ces principes à tous les échelons de l'organisation. Les parties prenantes peuvent ainsi mieux communiquer avec la CCN, contribuer aux processus décisionnels et mieux comprendre les processus décisionnels. De plus, la CCN a adopté une politique sur les données ouvertes, qui vise à faciliter la divulgation au public de renseignements et de données à valeur opérationnelle. Conformément à cette politique, la CCN prépare chaque année un plan de diffusion des données ouvertes qui, dans la mesure du possible, correspond aux demandes de données du public. Les ensembles de données identifiés dans le cadre de ce processus sont ensuite publiés sur le portail des données ouvertes de la CCN.

Par son approche axée sur la population, la CCN offre au public la possibilité de formuler des commentaires et de collaborer, consciente du rôle qu'il joue dans l'édification d'une région de la capitale nationale dynamique et durable. La société d'État assure l'efficacité de ses communications et la participation de ses parties prenantes en établissant des relations solides avec des gens et des organismes d'ici et d'ailleurs au pays. Dans les domaines de l'urbanisme, du transport, du tourisme et du développement régional, la CCN poursuivra ses efforts de collaboration avec les villes d'Ottawa et de Gatineau et d'autres partenaires de la région pour assurer la coordination continue des travaux d'aménagement et d'intendance dans la région. Elle continuera aussi de collaborer avec les parties prenantes fédérales, et plus particulièrement la ministre dont elle relève et l'équipe de la haute direction de SPAC, en vue de faire progresser les dossiers importants concernant la région de la capitale nationale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTÉNUATION ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques et la durabilité environnementale ne connaissent pas de frontières. Pour cette raison, la CCN poursuit la collaboration avec ses partenaires fédéraux et municipaux afin de bâtir une région de la capitale nationale plus durable et résiliente. Les principaux domaines de collaboration comprennent actuellement le transport durable et actif ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

La CCN met actuellement en œuvre sa Stratégie de développement durable 2018-2023. Les principales mesures en cours comprennent la promotion du transport durable, la mise en œuvre de la stratégie sur les forêts de la CCN et la diminution du nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments à risque élevé.

En plus d'accorder la priorité aux mesures proactives visant à améliorer le développement durable et la protection de l'environnement, la CCN doit également s'adapter aux changements climatiques et réagir aux phénomènes météorologiques extrêmes. La CCN élabore une stratégie décennale d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire les vulnérabilités et les risques pour les actifs naturels et bâtis associés aux changements climatiques dans la région de la capitale nationale.

La CCN a également un rôle à jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2023-2027, la CCN s'est engagée à atteindre l'objectif fédéral de carboneutralité d'ici 2050. Elle a lancé l'élaboration de sa première stratégie d'atténuation des changements climatiques, qui comprendra une feuille de route vers la carboneutralité pour son important portefeuille immobilier. D'autres mesures dans le cadre de cette stratégie d'atténuation consisteront à rédiger un plan de parc automobile écologique.

En ce qui concerne les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, la CCN continue d'évaluer ses risques liés aux changements climatiques. La Stratégie de développement durable 2023-2027 de la CCN définira les mesures visant à intégrer les facteurs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à l'ensemble des secteurs d'activité de la CCN. L'adoption d'un processus de divulgation des risques financiers liés aux changements climatiques

sera un indicateur de rendement important dans le cadre de cette stratégie. La divulgation des risques financiers liés aux changements climatiques comprendra probablement la production de rapports dans le cadre du rapport annuel de la CCN et du rapport annuel de la Stratégie de développement durable de la CCN.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

La CCN est déterminée à faire en sorte que la diversité du Canada soit représentée dans sa main-d'œuvre et dans le caractère de la région de la capitale nationale. Par conséquent, elle continue d'intégrer les considérations relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI), tant dans ses activités internes que dans la prestation externe de ses programmes, parallèlement à la mise en œuvre continue des initiatives d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS) dans tous les secteurs d'activité. L'ACS Plus permet à la société d'État, à titre d'outil d'analyse, de tenir compte des divers besoins des personnes qui vivent dans la région ou la visitent et d'y répondre dans l'exécution de son mandat. En tant qu'intendante des espaces publics essentiels et cheffe de file en matière de conception, la CCN s'efforce d'intégrer l'ACS Plus à son cadre de planification et de conception. Elle fait progresser ce travail à l'appui des priorités du gouvernement et applique une optique d'ACS Plus à ses politiques, ses projets, ses programmes, ses services et ses activités.

La CCN continue de donner l'exemple en bâtissant une capitale inclusive et exempte d'obstacles, conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, qui vise à rendre le Canada exempt d'obstacles d'ici 2040. Elle a mis en œuvre plusieurs mesures pour s'assurer qu'une optique d'accessibilité est intégrée à ses activités. Les politiques et procédures administratives de la CCN sur l'accessibilité universelle établissent un cadre de responsabilité et une approche uniforme

pour encadrer les questions d'accessibilité. De plus, les projets de la CCN qui comportent un important volet d'accessibilité universelle bénéficient des conseils de son comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU). Les membres du CCAU possèdent des connaissances et de l'expérience en la matière et contribuent à éliminer les obstacles à l'accès sur les propriétés de la CCN.

La CCN s'efforce d'atteindre ses objectifs en faisant progresser les stratégies visant à éliminer les obstacles à l'emploi, à intégrer les principes de DEI dans les politiques et les programmes, et à élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en poste de personnes talentueuses de divers milieux et de diverses expériences. La CCN a mis sur pied un comité interne sur la DEI qui encourage les efforts visant à bâtir et à maintenir une main-d'œuvre plus diversifiée et à créer un milieu de travail inclusif, accessible, respectueux et accueillant pour tout le personnel. Conformément à son plan d'action, le comité continue de se concentrer sur trois domaines prioritaires : accroître la diversité de la main-d'œuvre de la CCN, créer une culture d'appartenance en milieu de travail axée sur le confort, la connexion et la contribution, et accroître la connaissance et la sensibilisation aux questions liées à la DEI.

ESPACES DE TRAVAIL SAINS ET SÉCURITAIRES

En tant qu'employeuse du gouvernement fédéral, la CCN s'est engagée à veiller à ce que ses milieux de travail favorisent la santé physique et mentale et le mieux-être du personnel. La société d'État offre un accès continu à un programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), qui propose une gamme de services aux membres du personnel, notamment des conférences sur le mieux-être en milieu de travail et

la gestion quotidienne du stress. Un réseau de pairs, dirigé par des membres du personnel formés en santé psychologique, est également disponible pour soutenir le personnel au besoin. De plus, la CCN encourage les déplacements actifs, les activités sociales et sportives, ainsi que les activités extérieures de renforcement d'équipe. La CCN compte demeurer au courant des dernières tendances en matière de mieux-être au travail afin d'offrir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous les membres du personnel.

EXAMEN SPÉCIAL DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La CCN a fait l'objet d'un examen spécial en 2016-2017, au terme duquel le BVG a déposé son rapport devant le Parlement le 21 novembre 2017. Dans l'ensemble, le BVG a constaté que la société d'État a de bonnes pratiques de gestion pour la gouvernance, la planification stratégique, la mesure du rendement et la production de rapports. Cependant, certaines lacunes ont été observées et des recommandations ont été formulées. Afin de donner suite à celles-ci, la CCN a élaboré un cadre intégré de gestion des risques d'entreprise qui évalue et gère les risques en les intégrant à son processus de planification et de réédition de compte. Les risques d'entreprise sont directement liés au rendement de l'organisation, et des mises à jour sur les tendances en matière de risque et les réponses font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

En outre, le BVG a recommandé que la CCN élabore une gamme d'options pour atténuer le risque stratégique lié à l'entretien de ses actifs. À la suite de cette recommandation, la CCN a effectué un examen de ses actifs et de son financement et, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, a obtenu 228,6 millions de dollars sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023) pour réaliser des travaux sur certains actifs

dont l'incidence et la valeur sont élevées, et qui avaient grand besoin d'être réparés et remis en « bon » état. Cette phase des travaux de réhabilitation devrait être terminée en 2023-2024. Grâce au financement prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, la CCN entreprend la prochaine étape des travaux visant à répondre aux besoins essentiels de son portefeuille en matière de protection du patrimoine et des actifs culturels.

La société d'État a aussi entrepris un exercice de planification des investissements en vue de cerner les priorités à cet égard qui présentent les plus grands risques pour elle et qui appuient le mieux son mandat. Elle améliore la collecte des données, précise la hiérarchisation des actifs et renforce la gestion de projets afin de garantir une affectation efficace et une optimisation des ressources tout en minimisant les risques.

Perspectives financières

Cette section présente les points saillants des renseignements détaillés exposés dans les tableaux financiers.

La CCN est financée par des crédits de fonctionnement et d'immobilisations, ainsi que par des revenus provenant principalement des opérations de location et servitudes, des frais d'accès aux usagers, des recouvrements et des aliénations de propriétés.

Le plan financier de la CCN, qui comprend ses états financiers ainsi que le budget de fonctionnement et d'immobilisations pour la période du plan, est inclus dans les tableaux financiers. Toutes les sections de ce plan d'entreprise doivent être lues conjointement avec le plan financier pour obtenir une compréhension complète et intégrale des hypothèses, des risques, des incertitudes et du contexte. Le plan financier reflète la meilleure estimation de la CCN des résultats attendus au cours de la période du plan au moment de la rédaction.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats projetés pour 2022-2023 et la période couverte par le plan.

REVENUS

La Commission prévoit des revenus totaux de 83,6 M\$ en 2022-2023, dont 28,7 M\$ de gain sur cession d'immobilisations corporelles et prévoit des revenus totalisant 281,7 M\$ sur la période du plan, résultant principalement des opérations de location et des servitudes, des recouvrements, des frais d'accès aux usagers, des intérêts et autres revenus.

CHARGES

La CCN a prévu dépenser 160,2 M\$ en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport aux dépenses réelles de 2021-2022 de 139,5 M\$. Au cours de la période du plan, la CCN prévoit dépenser 806,7 M\$ répartis respectivement dans les trois principales catégories de dépenses, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CHARGES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	Prévisions 2022-2023	Budget 2023-2024	Plan de 5 ans	Plan de 5 ans (%)
PLANIFICATION À LONG TERME	7 076	14 198	49 891	6%
INTENDANCE ET PROTECTION	122 032	112 730	535 430	66%
SERVICES INTERNES	31 074	44 454	221 338	28%
TOTAL	160 182	171 382	806 659	100%

DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La CCN prévoit un déficit de 76,5 M\$ en 2022-2023 avant d'utiliser tout financement du gouvernement du Canada. Au cours de la période du plan, le déficit projeté avant le financement du gouvernement du Canada est estimé à 525,0 M\$. Ces déficits doivent être financés par des crédits reçus tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses en immobilisations.

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En mai 2020, des crédits pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations ont été reçus pour 2020-2021 à 2022-2023, y compris des crédits supplémentaires totalisant 173,6 M\$ pour la réhabilitation des actifs de la CCN. L'exercice financier 2022-2023 marquera la troisième année de ce financement et certains projets connexes seront reportés et complétés au cours des années à venir.

Pour 2022-2023, la CCN prévoit un total de 199,9 M\$, dont 114,3 M\$ en crédits pour les immobilisations corporelles et 85,6 M\$ en dépenses de fonctionnement. Pour la période du plan de cinq ans, la CCN prévoit un financement de 716,8 M\$ pour couvrir les dépenses prévues au cours de la période du plan. Entre l'énoncé économique de l'automne de 2022 et l'énoncé économique de l'automne 2023,

la CCN a été informée qu'elle recevrait une allocation budgétaire supplémentaire. Ce financement fera progresser les travaux de la CCN visant à remettre en état et à entretenir des biens d'importance historique et culturelle, tout en s'acquittant de son mandat en faisant avancer les travaux visant à bâtir une région de la capitale nationale (RCN) qui est une source de fierté pour tous les Canadiens.

Les crédits d'exploitation annuels de base de la CCN devraient demeurer stables à 69 millions de dollars au cours de la période de planification quinquennale.

INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION

Les investissements en immobilisations de la CCN comprennent les dépenses en immobilisations liées aux actifs de la CCN, notamment les coûts d'aménagement des terrains et les investissements dans le programme d'immobilisations pluriannuel et d'autres grands projets d'immobilisations.

En 2022-2023, la CCN prévoit des dépenses en immobilisation totales de 84,2 M\$ pour les projets d'immobilisations d'intendance et de protection. La CCN prévoit investir au total 166,6 M\$ en 2023-2024.

Risques et stratégies d'atténuation

La CCN identifie, gère et atténue les risques auxquels elle est exposée en adoptant un cadre intégré de gestion, qu'elle applique à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise est intégrée au cycle de planification et de production de rapports de la CCN au moyen d'un exercice d'établissement du profil de risque, qui aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont surveillés tout au long de l'année; des rapports sur leurs tendances ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation sont présentés au conseil d'administration chaque trimestre.

La CCN cherche constamment à améliorer son cadre de gestion des risques et à mettre à profit une information plus complète sur les risques pour prendre ses décisions. Elle peut ainsi prendre des mesures adéquates pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et conserver sa résilience.

Pour la période de planification de 2023-2024 à 2027-2028, elle a identifié trois grands risques d'entreprise, soit la gestion des actifs, la modernisation des pouvoirs et la capacité.

GESTION DES ACTIFS

La CCN a réalisé des progrès considérables au cours des dernières années en affinant son approche de planification des investissements et de gestion des actifs. En s'appuyant sur ces travaux, elle a l'intention d'affecter les fonds réservés dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 aux inspections visant à recueillir des renseignements sur les actifs, améliorer les

systèmes de gestion et d'application des renseignements sur les actifs et faire progresser l'entretien et la maintenance de ses actifs.

D'autres mesures d'atténuation pour gérer cette catégorie de risque comprennent la poursuite de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel progressif d'inspection de l'état des actifs, l'obtention de nouveaux fonds pour mettre en œuvre un programme de planification des investissements qui intègre la gestion à long terme des actifs, ainsi que des efforts pour améliorer la collecte et la gestion des données sur l'état des actifs. La CCN a également commencé à examiner les répercussions des changements climatiques sur ses actifs et à déterminer en temps opportun les besoins futurs et les interventions afin d'y faire face.

Ces mesures appuient davantage l'intégration uniforme de la planification, de l'affectation des ressources et de la réalisation des projets du portefeuille, ce qui permettra à la CCN de gérer efficacement les risques liés à la détérioration des actifs, tout en veillant à ce que les terrains et les actifs fédéraux répondent aux besoins de la population canadienne et reflètent et respectent l'importance, l'environnement naturel et le patrimoine de la capitale nationale.

MODERNISATION DES POUVOIRS

Les risques liés à la modernisation des pouvoirs sont ceux qui limitent la capacité de la CCN à s'acquitter de son mandat à l'ère moderne. Les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sont demeurés les mêmes depuis sa création, en 1959, ce qui pourrait l'empêcher d'exécuter son mandat et nuire à sa capacité de relever les défis contemporains. Pour atténuer ce risque, la CCN travaille avec ses partenaires du gouvernement pour trouver des moyens d'accroître ses pouvoirs législatifs et réglementaires. En outre, elle continue d'exécuter son mandat avec assurance, dans les limites de son cadre législatif et de ses pouvoirs actuels.

CAPACITÉ

Les risques liés à la capacité concernent l'aptitude de la CCN à maintenir des ressources financières et humaines adéquates pour être résiliente dans un milieu opérationnel changeant, mener ses activités efficacement et gérer ses actifs adéquatement.

Les organismes gouvernementaux et les entreprises font face à des défis considérables, partout au Canada et dans la région de la capitale nationale, alors qu'ils s'efforcent de recruter et de maintenir en poste du personnel possédant les connaissances, les compétences et l'expérience appropriées.

Les problèmes réels et perçus relativement à la compétitivité de la CCN sur le plan de l'embauche et du maintien en poste des effectifs risquent de nuire à sa capacité de s'acquitter adéquatement de son mandat fondamental. Pour atténuer ces risques, la CCN concentrera ses efforts sur l'amélioration de l'attraction et du maintien en poste des talents en continuant de promouvoir un milieu de travail attrayant, diversifié et inclusif. Ces efforts comprennent la mise à jour et la mise en œuvre du plan d'action pour la diversité, l'équité et l'inclusion en matière d'emploi, l'examen des options budgétaires pour faciliter l'embauche de personnel pour une période indéterminée plutôt que pour une période déterminée, et l'amélioration de sa capacité à adapter les conditions et les environnements de travail pour faciliter la conciliation travail-vie personnelle des membres du personnel.



RÉSULTATS PRÉVUS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Résultats relatifs à la mesure du rendement en 2021-2022

Les objectifs de rendement de la CCN cadrent avec ses deux responsabilités fondamentales, à savoir la planification à long terme et l'intendance et la protection, de même qu'avec ses objectifs liés aux services internes. Ils se répartissent dans cinq catégories : location immobilière; gestion de projets; approbations fédérales; mobilisation et rayonnement; et équité en matière d'emploi. Le tableau ci-dessous, qui figure dans le dernier rapport annuel de la CCN, présente les résultats de la mesure du rendement effectuée en 2021-2022.

MESURES	CIBLES	RÉSULTATS		
LOCATION IMMOBILIÈRE	TAUX D'INOCCUPATION	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résidentielle	5 %	0,8 %	1 %	0 %
Commerciale	5 %	2,7 %	4,3 %	5,9 %
Agricole	4 %	2,7 %	3,6 %	1,8 %
LOCATION IMMOBILIÈRE	REVENUS	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résidentielle	3,4 M\$	3,3 M\$	3,4 M\$	3,5 M\$
Commerciale	15,9 M\$	18,7 M\$	16,5 M\$	16,2 M\$
Agricole	1,4 M\$	1,9 M\$	1,5 M\$	1,6 M\$
GESTION DE PROJETS**				
Projets réalisés dans le respect des délais	92 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais			
Projets réalisés dans le respect de la portée	94 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée			
Projets réalisés dans le respect du budget	81 % des projets achevés respectent le budget			
APPROBATIONS FÉDÉRALES	ÉCHÉANCE	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Niveaux 1, 2 et 3	75 % du calendrier de l'entente sur les niveaux de service est respecté	59 %	80 %	88 %
MOBILISATION ET RAYONNEMENT	MOBILISATION	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Mobilisation sur les médias sociaux	Augmentation de la mobilisation globale dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	23 %	29 %	-10,9 %*
Abonnés des médias sociaux	Augmentation du nombre de personnes abonnées sur les médias sociaux par rapport à l'exercice précédent	11 %	10 %	8 %
Nombre d'activités de mobilisation du public de la CCN	S.O.	30	30	53
ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	REPRÉSENTATION SOUHAITÉE PAR LA CCN **	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Femmes	47,4 %	50,4 %	51,9 %	52,3 %
Autochtones	2,8 %	1,9 %	2,8 %	2,3 %
Personnes handicapées	8,5 %	3,4 %	3,0 %	3,0 %
Membres d'une minorité visible	18,4 %	11,8 %	13,6 %	15 %

* Cette baisse peut être attribuée à la COVID-19 et à l'augmentation de la mobilisation associée aux annonces liées à la COVID-19 en 2020-2021. La mobilisation sur les médias sociaux en 2021-2022 a augmenté de 12,5 % par rapport à 2019-2020, ce qui est une année plus comparable.

** Les valeurs de la représentation souhaitée par la CCN correspondent à la disponibilité sur le marché du travail régional, sauf pour les « personnes handicapées », qui n'est disponible qu'à l'échelle nationale.

Objectifs de rendement en 2023-2024

Tenant compte de ces résultats, le tableau ci-dessous présente quelques-uns des principaux objectifs de rendement du cadre de gestion du rendement (CGR) de la CCN pour 2023-2024. Ceux-ci sont répartis en sept catégories : gestion de projets, approbations fédérales, état des actifs, état des résidences officielles, location immobilière, mobilisation et rayonnement, et équité en matière d'emploi. Le rendement par rapport à ces objectifs, et d'autres mesures du CGR, seront évalués dans les rapports trimestriels sur le rendement et le rapport annuel 2023-2024 de la CCN.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS	INDICATEURS	CIBLES DE 2023-2024	
Planification à long terme	Gestion de projets • Projets réalisés dans le respect des délais • Projets réalisés dans le respect de la portée • Projets réalisés dans le respect du budget	État des projets • 80 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais. • 80 % des projets prévus ont été réalisés selon la portée. • 80 % des projets ont été réalisés selon le budget.	
	Approbations fédérales • Niveau 1 • Niveau 2 • Niveau 3	Cibles d'approbation des accords sur les niveaux de service • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés. • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés. • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés.	
Intendance et protection	État des actifs (à l'exclusion des résidences officielles) • État des biens	• État des actifs reflétant les crédits parlementaires, y compris les crédits supplémentaires reçus et affectés depuis 2018-2019* * L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires reçus et affectés depuis 2018-2019 contribuent à la poursuite de cet objectif à long terme.	
	État des résidences officielles • État des actifs du portefeuille des résidences officielles	• Les actifs du portefeuille des résidences officielles sont entretenus conformément à la Loi sur les résidences officielles et de façon à refléter les crédits parlementaires, y compris les crédits supplémentaires affectés en 2022*. * L'objectif à long terme de la CCN pour l'état de son portefeuille de biens est « bon ». Les crédits supplémentaires affectés en 2022 contribuent à la poursuite de cet objectif à long terme.	
	Location immobilière • Résidentielle • Commerciale • Agricole	Taux d'inoccupation (cible) • 5 % • 7 % • 4 %	Revenus (cible)* • 3,7 M\$ • 18,8 M\$ • 1,6 M\$ * À l'exclusion des recouvrements d'impôt foncier.
Services internes	Mobilisation et rayonnement • Mobilisation dans les médias sociaux • Abonnés des médias sociaux • Activités de mobilisation du public de la CCN - Nombre de personnes qui ont participé aux consultations - Nombre d'activités de mobilisation - Pourcentage de commentaires positifs ou neutres sur la plateforme de mobilisation numérique de la CCN	Degré de mobilisation (cible) • Augmentation de la mobilisation globale dans les médias sociaux • Augmentation de 5 % du nombre de personnes abonnées sur les médias sociaux	
	Équité en matière d'emploi • Femmes • Autochtones • Personnes handicapées • Membres d'une minorité visible	Disponibilité sur le marché du travail en 2022-2023 • 48,4 % • 2,7 % • 8,5 % • 15,6 %	

Orientations stratégiques, priorités, principaux résultats et projets

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour la période de planification 2023-2024 à 2027-2028, trois orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat au cours des cinq prochaines années.

- Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de la population canadienne, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement.
- Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel par la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.
- Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la CCN.

PRIORITÉS

Pour remplir son mandat et concrétiser ses orientations stratégiques, la CCN concentrera ses efforts sur quatre priorités au cours de la période de planification.

1. Trouver une solution pour la réhabilitation de la résidence officielle du premier ministre et améliorer l'état des biens du portefeuille des résidences officielles.
2. Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.
3. Prendre des mesures pour veiller à ce que l'inclusion et la richesse de la diversité canadienne se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN et le perfectionnement de sa main-d'œuvre.
4. Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Principales initiatives

La section suivante fournit des détails sur les projets qui seront entrepris par la CCN pour s'acquitter de son mandat au cours de la période de planification.

Priorité 1 : trouver une solution pour la réhabilitation de la résidence officielle du premier ministre et améliorer l'état des biens du portefeuille des résidences officielles.

En vertu de la *Loi sur les résidences officielles*, la CCN est responsable de la planification à long terme, des travaux d'immobilisations et de l'entretien continu des six résidences officielles du Canada. En plus de servir de résidence aux personnes qui dirigent le Canada et à leurs familles, ainsi qu'à la tenue des activités officielles, ces propriétés historiques jouent un rôle important en appuyant la monarchie constitutionnelle du Canada. Elles symbolisent le régime canadien de démocratie parlementaire et le respect que nous portons aux personnes qui dirigent le pays et à nos institutions.

Des décennies de sous-financement ont limité la capacité de la CCN à entretenir et à rénover les propriétés historiques, ce qui a entraîné une dégradation importante de leur état. Selon le rapport *Résidences officielles du Canada — Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, 61 % des actifs du portefeuille des résidences officielles, y compris des bâtiments secondaires, sont dans un état allant de « mauvais » à « critique ». La détérioration s'accélère,

et les ressources existantes sont insuffisantes pour répondre aux besoins émergents comme la durabilité, la résilience climatique et l'accessibilité.

Au cours de la période de planification, conformément aux priorités du gouvernement, la CCN fera progresser les travaux de remise en état et de revitalisation des lieux et des bâtiments d'importance nationale sous sa responsabilité, notamment les résidences officielles. La CCN a l'intention d'amorcer la mise en œuvre d'un plan de remise en état consacré à la réfection des résidences officielles, qui comprend des mesures visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de sûreté, aux lacunes dans l'état des actifs, à l'accessibilité universelle, à la durabilité et aux besoins fonctionnels, ainsi qu'à prévenir toute autre dégradation. La résidence officielle du premier ministre du Canada, le 24, promenade Sussex, représente un défi en raison de son état « critique ». Compte tenu de la détérioration continue du site et des risques qu'il pose pour les personnes qui l'utilisent et l'intégrité de l'immeuble, la CCN prend des mesures pour le fermer. Cette fermeture permettra de retirer des matières dangereuses et des systèmes désuets, des travaux qui sont nécessaires pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité des biens. En même temps, la CCN attend une décision du gouvernement sur l'avenir de la résidence officielle. Indépendamment de cette décision, les travaux au 24, promenade Sussex doivent se poursuivre pour répondre aux préoccupations immédiates.

Au cours de la période de planification, la CCN prévoit obtenir les résultats suivants dans le cadre de cette priorité :

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PRÉVUS DANS LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Réaliser, dans les six résidences officielles, les projets approuvés du Programme pluriannuel des immobilisations (PPI).

Moyen terme (3 à 5 ans)

- Faire progresser les projets nécessaires pour conserver et remettre en état les résidences officielles et améliorer leur sécurité, leur fonctionnalité, leur efficacité, leur durabilité et leur accessibilité, conformément aux plans à long terme et aux décisions stratégiques du gouvernement en matière de gestion, de gouvernance et de financement.

Long terme (5 ans et plus)

- Améliorer progressivement les actifs pour s'assurer qu'ils sont en bon état et bien entretenus, avec l'appui des crédits parlementaires.

Priorité 2 : assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport dans la région de la capitale nationale.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 souligne le rôle clé que jouent la culture et le patrimoine vivants dans la création d'une capitale florissante où il fait bon vivre. En s'appuyant sur des projets déjà

en cours grâce à des crédits supplémentaires affectés en mai 2020, la CCN revitalisera d'importants actifs patrimoniaux et culturels dans la région de la capitale nationale grâce à des fonds réservés dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022.

La CCN continuera de faire progresser la planification de la région de la capitale nationale en collaboration avec ses partenaires, en effectuant un examen exhaustif et une mise à jour du plan directeur pour le secteur du cœur de la capitale. Cette initiative comprendra l'élaboration de valeurs communes, comme la réconciliation, l'inclusion, les changements climatiques, la durabilité environnementale, la mobilité active et le transport. Ces efforts feront progresser les efforts de la société d'État en vue de créer un milieu de travail, de vie et d'expérience dynamique et durable au Canada.

En étroite collaboration avec la Première Nation algonquine, la CCN fait également avancer des projets qui mettent en valeur les berges en tant qu'attrait géographiques distinctifs de la région de la capitale et qui favorisent l'épanouissement d'une culture riveraine dynamique. La CCN travaillera également à rendre les berges de la capitale plus accessibles, dynamiques et accueillantes, en mettant en œuvre les projets qui revitalisent et animent les principaux pôles situés le long des berges, comme la plage Westboro.

Des progrès importants sont réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur conceptuel de la CCN pour les plaines LeBreton. En étroite collaboration avec les partenaires régionaux, la CCN se concentrera sur les concepts de mise au point, la conception du plan de mise en œuvre et les négociations de baux fonciers à long terme afin d'ouvrir la voie à cette étape d'aménagement. La CCN fera également progresser le processus d'aménagement d'un secteur résidentiel des plaines en offrant des options de logement diversifiées

et en mettant l'accent sur la durabilité. Conformément à son plan directeur conceptuel, la CCN améliore simultanément un cadre stratégique pour les parcs et les espaces publics, tout en continuant de travailler avec la Ville d'Ottawa et d'autres parties prenantes pour faire progresser les projets d'infrastructure et de domaine public.

Afin d'enrichir l'expérience de la population canadienne à l'égard du paysage de la rivière des Outaouais et d'aider le restaurer en tant que cœur de la région de la capitale nationale, la CCN facilitera l'accès à des secteurs de la capitale qui ont été longtemps négligés et qui sont importants sur le plan historique et culturel. La société d'État continuera de mener des projets, de collaborer avec les parties prenantes fédérales et municipales et de participer à la création de lieux publics afin d'améliorer et d'enrichir l'expérience des personnes qui vivent au centre-ville ou le visite.

La collaboration entre la Nation algonquine et la CCN est un processus continu d'établissement de relations, qui est essentiel à la poursuite de résultats transformateurs pour les plaines LeBreton, la pointe Kiweki, l'île Victoria et d'autres sites importants. La CCN rencontre régulièrement des porte-parole des communautés de la Première Nation algonquine pour discuter de questions importantes et veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

Enfin, la CCN continuera de faciliter les projets qui améliorent la connectivité et font progresser le transport durable dans la région de la capitale nationale. Les efforts seront axés sur la remise en état des paysages de rue et des édifices patrimoniaux appartenant à la CCN le long du boulevard de la Confédération, en particulier aux environs de la promenade Sussex, de la rue Elgin et de la rue Rideau.

La société d'État appuiera également les projets qui s'inscrivent dans les visées du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux et poursuivra son étroite collaboration avec SPAC pour mettre en œuvre le projet de remplacement du pont Alexandra et appuyer SPAC au sein du groupe de travail sur la rue Wellington.

Au cours de la période de planification, la CCN prévoit obtenir les résultats suivants dans le cadre de cette priorité :

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

REMISE EN ÉTAT DES ACTIFS ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités et des fonds réservés en mai 2020 et à l'automne 2022.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Réaliser les travaux de réparation et d'entretien essentiels en fonction des priorités, compte tenu des crédits parlementaires alloués.

Long terme (5 ans et plus)

- S'assurer que les biens de la CCN sont en bon état, appuyés par des crédits parlementaires, et qu'ils répondent aux attentes et aux besoins de la population canadienne.

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON ET DES ILES

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie sur les transactions relatives à Bâtir LeBreton.
- Peaufiner l'orientation stratégique pour les parcs et d'autres installations du domaine public.

- Continuer la mise en œuvre des installations et de l'infrastructure du domaine public.
- Faire progresser le processus visant à offrir des attractions de destination dans le secteur visé par le plan directeur conceptuel des plaines LeBreton.
- Faire progresser la négociation d'une entente sur les avantages avec la Nation algonquine.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer la mise en œuvre de la stratégie progressive de Bâtir LeBreton pour plusieurs parcelles.
- Continuer l'aménagement du domaine public et de l'infrastructure.
- Faire progresser la discussion sur les installations communautaires et leur mise en place avec la Ville d'Ottawa et d'autres parties prenantes.

Long terme (5 ans et plus)

- Continuer le réaménagement des plaines LeBreton.

FAIRE PROGRESSER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS VISANT À AMÉLIORER L'ANIMATION DES BERGES ET DES COURS D'EAU DE LA CCN

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Commencer la mise en œuvre des plans relatifs aux parcs riverains des berges nord et sud de la rivière des Outaouais (Gatineau et Ottawa).
- Mettre en œuvre le projet de revitalisation de la plage Westboro.
- Terminer la mise en œuvre de la vision et du plan de la CCN concernant la pointe Kiweki.
- Terminer la deuxième étape de la décontamination de l'île Victoria et commencer la troisième étape
- Poursuivre les discussions avec la Première Nation algonquine pour faire progresser un plan directeur pour l'île Victoria.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer la mise en œuvre des plans relatifs aux parcs riverains des berges nord et sud de la rivière des Outaouais (Gatineau et Ottawa).
- Terminer la troisième étape de la décontamination à l'île Victoria.
- Faire progresser le plan *Kabeshinân Minitig* en partenariat avec les Premières Nations algonquines.

Long terme (5 ans et plus)

- Terminer le plan *Kabeshinân Minitig* en partenariat avec les Premières Nations algonquines.

APPUYER LE TRANSPORT RÉGIONAL DANS LA CAPITALE

Planification

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Amorcer la mise en œuvre du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux en collaboration avec les parties prenantes.
- Renforcer la capacité du bureau interprovincial de transport en commun de la CCN conformément à l'avancement du projet.
- Faire progresser les études sur le transport en commun interprovincial en collaboration avec les parties prenantes.
- Élaborer une structure de gouvernance intergouvernementale afin de faciliter l'avancement des travaux du bureau interprovincial de transport en commun de la CCN en collaboration avec les parties prenantes.
- Élaborer de nouvelles lignes directrices pour la planification et la conception des promenades de la CCN.
- Contribuer au bureau du sixième lien interprovincial en amorçant la planification et les études environnementales.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Poursuivre l'élaboration d'une structure de gouvernance intergouvernementale par l'entremise du Bureau interprovincial de transport en commun et mettre à jour le plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux en collaboration avec les parties prenantes.
- Contribuer au bureau du sixième lien interprovincial en faisant progresser la planification et les études environnementales.

Long terme (5 ans et plus)

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux en collaboration avec les parties prenantes.

Infrastructures

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Avec SPAC, codiriger la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra au sein de l'équipe intégrée de réalisation du projet.

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Cadre de planification des investissements de la CCN.

FAIRE PROGRESSER L'OPTIMISATION DES BIENS IMMOBILIERS

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Élaborer, tenir à jour et mettre en œuvre une stratégie continue à long terme, conformément à l'approche de la CCN à l'égard de la gestion des actifs de l'ensemble du portefeuille, afin d'optimiser l'utilisation des terrains et d'atténuer l'incidence financière de la propriété immobilière.

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la gestion du portefeuille immobilier.
- Collaborer avec le gouvernement pour explorer des options visant à moderniser les limites des pouvoirs d'exécuter des opérations immobilières.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer de mettre en œuvre des stratégies d'optimisation des biens immobiliers, conformément à l'approche de gestion des actifs de l'ensemble du portefeuille de la CCN.

Long terme (5 ans et plus)

- Réinvestir les revenus afin d'améliorer l'état des actifs du portefeuille de la CCN.

Priorité 3 : prendre des mesures pour veiller à ce que l'inclusion et la richesse de la diversité canadienne se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN et le perfectionnement de sa main-d'œuvre.

La diversité, l'équité et l'inclusion sont au cœur des valeurs fondamentales de la CCN. En bâtissant une capitale qui inspire une fierté nationale, la CCN s'engage à honorer les identités, les expériences et les aspirations des personnes de qui elle est au service.

Ces dernières années, la société d'État a beaucoup fait progresser la concrétisation de ces valeurs dans le cadre de ses activités d'employeuse, de planificatrice et d'intendante des terrains fédéraux. Afin que progresse la DEI en tant que priorités organisationnelles, la CCN veille à ce que ces valeurs

soient fermement ancrées et mises en œuvre dans tous les aspects de l'exécution du mandat de la CCN. Les valeurs seront appliquées consciemment et systématiquement dans les processus organisationnels et se traduiront par des objectifs tangibles et des résultats mesurables. De plus, en tant qu'employeuse, la société d'État appliquera des mesures ciblées pour appuyer ces principes à chaque étape de son cycle d'emploi. La CCN élaborera, pour ses processus de recrutement, de sélection et de conservation du personnel, des stratégies assurant une meilleure représentativité de la diversité du marché du travail dans la région de la capitale nationale.

La mise en œuvre continue du cadre d'ACS Plus de la CCN est conforme aux priorités du gouvernement et contribuera le mieux possible à ces efforts. Au cours de la période de planification, la CCN continuera de renforcer les capacités de son personnel de tous les échelons au moyen d'un programme de formation et de mesures de surveillance pour veiller à ce qu'il soit outillé pour appliquer l'optique de l'ACS Plus à son travail.

En s'appuyant sur ses réussites antérieures, la CCN poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de mobilité active qui créent des espaces sécuritaires et accessibles pour les activités de plein air, tout en faisant la promotion d'une façon unique et écologique de faire l'expérience de la beauté de la région. Dans l'ensemble, des commentaires positifs ont été reçus de plusieurs parties prenantes concernant l'élargissement de l'accès aux aires de promenade réservées à l'utilisation active. Ces réponses ont souligné l'importance de la participation continue du public comme élément important de la planification et de la mise en œuvre de projets inclusifs de la CCN. Cette dernière continuera de recueillir des commentaires sur l'incidence de ses programmes

et sur les possibilités d'amélioration.

Enfin, conformément à la politique de toponymie de 2022, la CCN prévoit améliorer la dénomination et le changement de nom de ses actifs. Cet effort vise à représenter de manière authentique la diversité du patrimoine et de l'histoire de la région de la capitale nationale, tout en englobant à la fois la richesse du patrimoine autochtone et l'histoire à multiples facettes du Canada qui l'accompagne. De plus, la CCN désire illustrer la diversité du Canada au moyen de divers monuments, œuvres d'art, panneaux et plaques. Dans sa quête permanente d'une commémoration significative, la société d'État demeure engagée dans des efforts de collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'introduire de nouveaux monuments commémoratifs.

Au cours de la période de planification, la CCN prévoit obtenir les résultats suivants dans le cadre de cette priorité :

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION DE L'ACS PLUS

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Poursuivre la mise en œuvre du programme de formation et de la trousse d'outils de l'ACS Plus.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer de faire progresser le cadre stratégique de l'ACS Plus de la CCN et d'autres projets de l'ACS Plus définis au-delà du cadre.
- Continuer de surveiller les mesures prises à l'échelle de l'organisation pour assurer la durabilité de l'ACS Plus et d'en faire rapport.

Long terme (5 ans et plus)

- Appliquer l'optique de l'ACS Plus à tous les secteurs d'activité de la CCN.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX TERRAINS ET AUX BIENS DE LA CCN

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Mettre en œuvre des projets de transport durable et accessible pour le parc de la Gatineau.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui ouvrent les promenades de la CCN à des fins d'utilisation active seulement.
- Offrir des programmes de découverte qui permettent aux résidents et aux visiteurs de participer à des activités de plein air et d'en apprendre davantage sur l'environnement naturel de la région de la capitale nationale.
- Faire progresser la mise en place de toilettes unisexes dans tous les portefeuilles d'actifs.
- Intégrer les perspectives autochtones dans l'interprétation du terrain de camping rénové du lac Philippe.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer d'élargir des programmes de découverte qui permettent aux gens d'ici et d'ailleurs de participer à des activités de plein air et d'en apprendre davantage sur l'environnement naturel de la région de la capitale nationale.

FAIRE PROGRESSER LES EFFORTS VISANT À CRÉER UNE MAIN-D'ŒUVRE DIVERSIFIÉE, INCLUSIVE ET ACCESSIBLE

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan d'action sur la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi.
- Examiner, mettre à jour et mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage visant à sensibiliser les employés à l'accessibilité, à l'incapacité, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.
- Examiner et intégrer les améliorations apportées au programme, aux politiques et aux pratiques de la CCN en matière de mesures d'adaptation.
- Contribuer au projet de modernisation du milieu de travail en intégrant la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi aux plans de projet.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des pratiques exemplaires pour améliorer la représentation des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à la CCN.
- Examiner les politiques, les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines afin d'intégrer l'optique sur la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi.
- Mettre en œuvre des plans pour améliorer la surveillance du recrutement des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.
- Contribuer au projet de modernisation du milieu de travail en intégrant la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi aux plans de projet.

Long terme (5 ans et plus)

- Continuer de suivre et de mettre en œuvre les pratiques exemplaires en matière de diversité, d'inclusion et d'équité en matière d'emploi.

Mettre à jour la stratégie sur la diversité, l'inclusion et l'équité en matière d'emploi en fonction de la surveillance et des données.

Priorité 4 : démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Les changements climatiques touchent tous les secteurs d'activité de la CCN. En tant que premier propriétaire foncier en importance dans la région de la capitale nationale, la CCN a observé des dommages plus fréquents et plus importants causés à ses infrastructures et à ses ressources naturelles en raison des phénomènes météorologiques extrêmes. Elle s'est donc engagée à lutter contre les changements climatiques à tous les niveaux de ses activités afin de jouer un rôle de cheffe de file en matière de développement durable et d'adaptation dans la région de la capitale nationale.

Elle coordonne ses efforts aux priorités du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans la lettre d'attentes du ministre, en faisant progresser les travaux visant à intégrer les facteurs de résilience climatique à long terme dans les projets d'infrastructures essentielles. Ces efforts seront guidés par une stratégie décennale d'adaptation aux changements climatiques et un plan d'atténuation des changements climatiques visant à rendre les activités carboneutres d'ici 2050.

Afin de faire progresser ses objectifs de cheffe de file en matière d'initiatives environnementales et de durabilité, la CCN rédige sa Stratégie de développement durable 2023-2027 en harmonie avec la Stratégie fédérale de développement durable. Il s'agit de la première stratégie officiellement adoptée dans le cadre de la Stratégie fédérale et présentée au Parlement. De plus, la CCN harmonise ses activités avec la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral afin de faire progresser les activités gouvernementales à faibles émissions de carbone, résilientes et écologiques.

Au cours des prochaines années, la CCN a l'intention d'améliorer les considérations liées à l'approvisionnement écologique, surtout pour les produits ayant d'importantes répercussions sur l'environnement. Ces efforts de conservation visent à protéger l'intégrité écologique et à faciliter les expériences récréatives, grâce à des partenariats, des acquisitions et des initiatives rendues possibles par le Fonds vert annoncé dans le budget de 2021. Cette approche assure la viabilité à long terme des actifs de la CCN et pourrait entraîner une baisse des dépenses de fonctionnement et en immobilisations futures.

De plus, la CCN continuera de jouer un rôle actif et intégral dans la gestion des ressources naturelles de la région. Cet engagement comprend le maintien proactif des actifs naturels en revitalisant le couvert forestier urbain et en entreprenant des projets de restauration complets le long des cours d'eau afin d'améliorer la santé écologique et la durabilité.

Enfin, la société d'État poursuivra sa collaboration avec des partenaires comme Ottawa et Gatineau visant à favoriser le développement durable

dans la région de la capitale, en mettant l'accent sur la résilience et les pratiques écologiques. Ensemble, la CCN et les municipalités continueront de soutenir et d'étendre le couvert forestier et d'améliorer les options de mobilité active et les loisirs dans la région de la capitale nationale. Il s'agit notamment de créer des sentiers durables à usages multiples et des sentiers d'hiver, d'améliorer la connectivité des sentiers grâce à des partenariats et d'entretenir les ressources naturelles.

Au cours de la période de planification, la CCN prévoit obtenir les résultats suivants dans le cadre de cette priorité :

INITIATIVES ET JALONS DE LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA CCN

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Terminer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la CCN pour 2018-2023.
- Rédiger, approuver et déposer la Stratégie de développement durable de la CCN pour 2023-2027.
- Achever le cadre de gestion pour l'intégration du développement durable dans tous les secteurs d'activité de la CCN.
- Élaborer une stratégie d'atténuation des changements climatiques.

- Élaborer, adopter et amorcer la mise en œuvre d'une stratégie décennale d'adaptation aux changements climatiques.
- Rénovation du 80, rue Elgin dans le cadre du projet de modernisation du milieu de travail afin d'être carboneutre et résilient aux changements climatiques.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Élaborer des options pour augmenter le financement requis pour faire progresser les mesures de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.
- Amorcer la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation des changements climatiques de la CCN.
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures dans le cadre de la stratégie décennale d'adaptation aux changements climatiques, y compris poursuivre les projets d'infrastructure résiliente aux changements climatiques.
- Rédiger et adopter la Stratégie de développement durable de la CCN pour 2027-2030.

Long terme (5 ans et plus)

- Établir un forum régional sur la durabilité et élaborer une stratégie et un plan d'action conjoints pour la région de la capitale nationale
- Entreprendre l'examen des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci de la CCN.

AMÉLIORATION ET CONSERVATION DU PARC DE LA GATINEAU, DE LA CEINTURE DE VERDURE ET DES TERRAINS URBAINS DE LA CCN

Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.
- Maintenir et améliorer la connectivité des réseaux de sentiers de la CCN en poursuivant la mise en œuvre du programme des sentiers récréatifs de la Ceinture de verdure, ainsi que la remise en état de l'infrastructure de sentiers et de promenades de la capitale.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Rétablir le couvert forestier urbain en privilégiant les efforts de plantation d'arbres afin d'atteindre des objectifs précis.
- Élaborer des stratégies de cycle de vie pour veiller à ce que les actifs soient gérés et entretenus de manière à être plus résilients et durables.

Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.
- Poursuivre les activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Restaurer les berges dégradées du ruisseau Meech.
- Achever l'initiative de gestion responsable des sentiers et fermer les sentiers non officiels.

Long terme (5 ans et plus)

- Restaurer les berges dégradées du lac Meech.

Mise en œuvre du Fonds vert

Court terme (de 1 à 2 ans)

- Mettre en œuvre une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure, y compris les acquisitions et les partenariats établis grâce au Fonds vert de la CCN.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure, y compris les acquisitions et les partenariats établis grâce au Fonds vert de la CCN.

Long terme (5 ans et plus)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure, y compris les acquisitions et les partenariats établis grâce au Fonds vert de la CCN.



TABLEAUX FINANCIERS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2024

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2023-2024			2022-2023			2021-2022			
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
FINANCEMENT										
Crédits de fonctionnement	69 724	83 720	85 646	1 926	74 000	74 785	785			
Revenus	54 392	41 392	47 039	5 647	41 790	46 474	4 684			
Financement du Fonds d'acquisition et d'aliénation et autre	7 023	2 386	2 257	(129)	2 987	2 933	(54)			
	131 139	127 498	134 942	7 444	118,777	124 192	5 415			
DÉPENSES										
Planification à long terme ⁴	14 198	9 258	7 076	(2 182)	8 370	5 521	(2 849)			
Intendance et protection ⁵	91 334	85 631	101 712	16 081	83 206	79 055	-4 151			
Services internes	44 037	35 749	30 817	(4 932)	32 613	30 856	(1 757)			
	149 569	130 638	139 605	8 967	124 189	115 432	(8 757)			
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(18 429)	(3 140)	(4 663)	(1 523)	(5 412)	8 758	(14 170)			
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	38 898	57 297	56 105	(1 192)	57 297	45 504	(11 793)			
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	-	(5 655)	(12 546)	(6 891)	(1 182)	1 843	3 025			
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	20 469	48 502	38 896	(9 606)	50 703	56 105	5 402			

4. Représente le programme plutôt que la structure organisationnelle.
5. *Idem.*

BUDGET DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2024

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2023-2024			2022-2023			2021-2022			
	Budget	Budget	Prévision	Écart	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
FINANCEMENT										
Crédits en immobilisations	33 290	111 341	114 341	3 000	84 946	84 946	-			
Contributions aux projets d'immobilisations	13 863	17 434	7 354	(10 080)	17 343	528	(16 906)			
Financement pour acquisition et Bâtir LeBreton et autres	47 314	5 066	3 044	(2 022)	23 900	29 173	5 273			
Financement total	94 467	133 841	124 739	(9 102)	126 280	114 647	(11 633)			
DÉPENSES										
Intendance et protection										
Programme pluriannuel des immobilisations	128 465	152 496	83 118	69 378	123 350	37 302	86 048			
Acquisitions de biens immobiliers	38 106	32 885	3 100	29 785	20 200	27 787	(7 587)			
Dépenses totales en immobilisations	166 571	185 381	86 218	99 163	143 550	65 089	78 461			
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(72 104)	(51 540)	38 521	90 061	(17 270)	49 558	66 828			
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	155 550	104 483	106 338	1 855	46 437	56 768	10 331			
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	-	5 655	12 546	6 891	1 182	(1 843)	(3 025)			
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	83 446	58 598	157 405	98 807	30 349	104 483	74 134			

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS, 2022 À 2028

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projections			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équiva-lents de trésorerie	209 204	287 429	122 123	25 864	16 960	17 286	17 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	5 964	7 149	8 364	9 609	10 885	12 193	13 534
Créances	42 556	12 488	12 672	12 828	12 978	13 262	13 402
Placements	39 701	40 260	39 045	37 800	2 649	1 341	-
Actifs destinés à la vente	1 744	-	-	-	-	-	-
	299 169	347 326	182 204	86 101	43 472	44 082	44 584
PASSIFS							
Créditeurs et charges à payer	21 328	21 847	21 847	21 847	21 847	21 847	21 847
Train léger sur rail	2 195	2 206	2 217	2 228	2 239	2 250	2 262
Provision pour net-toyage environnemental	74 003	71 635	67 164	61 504	55 368	55 368	55 368
Revenus reportés	96 073	83 822	62 250	40 479	27 125	26 387	25 649
Avantages sociaux fu-turs	10 898	10 570	10 516	10 467	10 421	10 379	10 341
Autres passifs	12 464	11 659	10 883	10 138	9 424	9 782	10 911
	216 961	201 739	174 877	146 663	126 424	126 013	126 378
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS	82 208	145 587	7 327	(60 562)	(82 952)	(81 931)	(81 794)
ACTIFS NON FINANCIERS							
Immobilisations corporelles	767 608	827 775	966 286	1 085 716	1 162 819	1 201 872	1 247 181
Frais payés d'avance	2 194	2 308	2 308	2 308	2 308	2 308	2 308
Autres actifs non financiers	4 220	4 043	3 908	3 908	3 908	3 908	3 908
	774 022	834 126	972 502	1 091 932	1 169 035	1 208 088	1 253 397
EXCÉDENT ACCUMULÉ	856 230	979 713	979 829	1 031 370	1 086 083	1 126 157	1 171 603

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2021 À 2027

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projections			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
REVENUS							
Opérations de location et servitudes	27 909	30 720	30 458	30 173	32 355	33 935	35 887
Recouvrements	5 645	6 745	13 869	7 056	6 002	5 763	5 778
Frais d'accès aux usagers	4 387	3 755	3 470	4 170	4 430	4 480	4 555
Intérêts	1 963	5 054	5 506	4 265	2 991	1 724	1 182
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	17 672	28 700	-	3 009	4 329	1 940	1 802
Autres revenus	7 248	8 704	15 180	11 429	1 940	1 990	2 040
	64 824	83 678	68 483	60 102	52 047	49 832	51 244
CHARGES							
Planification à long terme	5 566	7 076	14 198	11 252	9 644	7 522	7 275
Intendance et protection	101 626	122 032	112 730	103 466	104 650	105 827	108 758
Services internes	32 285	31 074	44 454	44 221	43 510	44 355	44 798
	139 477	160 182	171 382	158 939	157 804	157 704	160 831
DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA	(74 653)	(76 504)	(102 899)	(98 837)	(105 757)	(107 872)	(109 587)
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	74 785	85 646	69 724	77 258	79 649	73 896	73 536
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	84 946	114 341	33 290	73 120	80 821	74 050	81 497
	159 731	199 987	103 014	150 378	160 470	147 946	155 033
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	85 078	123 483	116	51 541	54 713	40 074	45 446
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	771 152	856 230	979 713	979 829	1 031 370	1 086 083	1 126 157
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	856 230	979 713	979 829	1 031 370	1 086 083	1 126 157	1 171 603

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2028

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projections			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	85 078	123 483	116	51 541	54 713	40 074	45 446
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(78 125)	(84 118)	(162 906)	(149 195)	(110 954)	(74 153)	(81 500)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 608	22 621	24 395	28 476	31 996	34 268	35 419
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(17 672)	(28 700)	-	(3 009)	(4 329)	(1 940)	(1 802)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	27 102	30 030	-	4 298	6 184	2 772	2 574
Actifs destinés à la vente	1 744	-	-	-	-	-	-
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	199	-	-	-	-	-	-
Perte non réalisée suite à une opération de cession-bail	(183)	-	-	-	-	-	-
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	154	-	-	-	-	-	-
	(45 173)	(60 167)	(138 511)	(119 430)	(77 103)	(39 053)	(45 309)
Variation des frais payés d'avance	228	(114)	-	-	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	133	177	135	-	-	-	-
	361	63	135	-	-	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	40 266	63 379	(138 260)	(67 889)	(22 390)	1 021	137
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	41 942	82 208	145 587	7 327	(60 562)	(82 952)	(81 931)
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	82 208	145 587	7 327	(60 562)	(82 952)	(81 931)	(81 794)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2021 À 2027

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel	Prévision	Budget	Projections			
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	5 928	20 072	(32 025)	(21 673)	(15 050)	(2 346)	(2 212)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	46 048	58 153	(133 281)	(74 586)	(27 729)	2 672	2 574
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	(28 951)	1 185	1 215	1 245	35 151	1 308	1 341
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 025	79 410	(164 091)	(95 014)	(7 628)	1 634	1 703
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	192 143	215 168	294 578	130 487	35 473	27 845	29 479
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	215 168	294 578	130 487	35 473	27 845	29 479	31 182



ANNEXES

ANNEXE A : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2024

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	Prévision	Budget	Projection
ROUTES ET PONTS			
Programme du boulevard de la Confédération	3 147	3 825	360
Réfection du pont du Portage	1 800	5 871	4 332
Réfection du pont du Champlain	1 500	4 793	4 000
Réfection de la promenade de la Gatineau	-	486	2 808
Réfection, autres routes et ponts	866	2 359	4 207
	7 313	17 334	15 707
PROPRIÉTÉS HISTORIQUES			
Programme des résidences officielles	5 015	4 466	3 246
Réfection de propriétés, promenade Sussex	777	1 874	925
Réfection des propriétés, cours Sussex	30	1 735	3 735
Réfection de propriété, Header House	-	-	100
Réfection de propriété, 1701 chemin Robertson	1 374	280	-
Réfection de propriété, 670 Cedarview	-	1 890	-
Réfection de propriété, 28 Alexandre Taché	1 778	-	-
Réfection de propriété, 1220 Chemin de la Mon-tagne	584	1 072	-
Réfection, autres propriétés historiques	2 687	728	-
	12 245	12 045	8 006
PROPRIÉTÉS LOCATIVES			
Programme de réfection, propriétés locatives	4 448	12 914	7 882
MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS			
Bâtir LeBreton	2 431	5 707	14 382
Secteur patrimonial et culturel	-	2 500	16 050

ANNEXE A : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2024

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
	Prévision	Budget	Projection
ACTIFS VERTS			
Réaménagement de la pointe Nepean	13 377	5 785	8 875
Aménagement du parc riverain de la berge sud	6 220	10 108	5 892
Parc Jacques-Cartier sud	-	-	450
Réfection du mur, sentier Britannia	1 875	1 659	-
Réhabilitation de l'escarpement de la Colline du Parlement	500	1 649	1 649
Réhabilitation des berges de la rivière Gatineau et du Lac-Leamy	1 718	1 750	-
Animation des berges, Pavillon de la rivière de la capitale nationale	3 983	240	-
Bistro Barge de la CCN	83	1 060	-
Réfection du pavillon Rockcliffe	250	1 019	-
Réhabilitation de l'éclairage du Canal Rideau	327	7 250	7 250
Infrastructure de la navette du parc de la Gati-neau	120	1 670	3 710
Améliorations au parc de la Confédération	-	-	-
Sentier de la Ceinture de verdure - Segment Tauvette	-	198	451
Réhabilitation du lac Mud	600	1 822	-
Réfection du mur Maplelawn	452	1 319	1 319
Réhabilitation du sentier des Voyageurs	-	1 600	-
Programme de réhabilitation du parc de la Gati-neau	2 621	3 994	524
Programme de réhabilitation des sentiers	4 629	410	956
Autres projets et programmes, actifs verts	3 086	1 373	1 641
	39 841	42 906	32 717
INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES			
Modernisation du camping du lac Philippe	1 423	10 341	16 355
	1 423	10 341	16 355
ACQUISITION DE BIENS-FONDS			
Fonds Vert	1 880	28 948	-
	1 220	9 158	4 080
TOUS LES PROGRAMMES - ÉQUIPEMENT			
	1 972	740	510

ANNEXE A : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS, 2022 À 2024

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	Prévision	Budget	Projection
AUTRES			
Modernisation du milieu de travail	196	196	2 184
Aménagement du 80 Elgin	3 000	10 750	15 155
Installation des agents de conservation	2	1 721	7 711
Installations du parc de la Gatineau	-	-	125
Autres projets et programmes	10 247	11 311	11 140
	13 445	23 976	36 315
	86 218	166 571	152 004

ANNEXE B: MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES DÉPENSES
DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCES ET D'ÉVÈNEMENTS

Le 16 juillet 2015, le gouverneur en conseil a demandé à certaines sociétés d'État, dont la CCN, d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques avec les politiques, directives et instruments connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'évènements, conformément à leurs obligations légales. Tous les aspects de la directive du SCT ont été adoptés par la CCN, comme il se doit.

Le tableau suivant présente les dépenses annuelles totales de la CCN en frais de voyages, d'accueil, de formation et de conférences, ainsi que les projections et le budget.

Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences (en dollars)

	2021-2022 Réel	2022-2023 Prévision	2023-2024 Budget
VOYAGES	34 633	111 100	119 500
ACCUEIL	15 312	26 700	48 800
FORMATION ET CONFÉRENCES	363 627	397 500	432 300

Programme pluriannuel des immobilisations – Résumé du plan 2021-2024

L'investissement nécessaire à l'entretien adéquat du vaste ensemble d'actifs de la CCN, et au respect des responsabilités de celle-ci en matière de garde de manière permanente, dépasse ses crédits parlementaires habituels. Ce manque de ressources, qui dure depuis longtemps, a entraîné la détérioration généralisée de certains actifs, qui présentent aujourd'hui des risques importants pour la santé et la sécurité.

Pour aider à remédier à la détérioration des actifs de la CCN, le gouvernement du Canada a accordé à la société d'État d'importants crédits en immobilisations sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023). Grâce à cet investissement bienvenu, la société d'État a pu amorcer le long processus de revitalisation des actifs ayant besoin de réparations majeures. Voir les principales catégories et les importants projets d'investissement du plan ci-après.

LIENS INTERPROVINCIAUX

Les projets envisagés concerneront la remise en état nécessaire des ponts du Portage et Champlain. Ces projets comprennent de gros travaux pour renforcer les éléments structuraux et remettre en état les berges endommagées par la crue printanière de 2019. Les travaux à réaliser sont importants, notamment pour renforcer le pont du Portage et le sécuriser, et pour réparer l'infrastructure des berges et l'améliorer, avant que le public puisse y accéder de nouveau en toute sécurité.

INONDATIONS

La CCN réalisera rapidement d'urgents travaux de restauration et de réparation sur ses terrains et autres actifs prioritaires, dont des berges, des escarpements et des structures riveraines, pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité du public causés par les phénomènes météorologiques extrêmes. La CCN investira aussi dans l'amélioration du réseau du Sentier de la capitale pour le rendre plus résilient aux inondations.

ROUTES, PROMENADES ET SENTIERS

Dans cette catégorie, les investissements porteront sur les besoins d'entretien d'actifs très passants à remettre en état pour améliorer leur durabilité, les rendre plus sûrs et faire en sorte qu'ils puissent soutenir une forte affluence. Ces actifs comprennent de grandes voies de circulation, des passerelles et des sentiers polyvalents.

PARCS

Dans ses vastes parcs, la CCN achèvera les travaux de remise en état en retard et les travaux d'infrastructure liés au cycle de vie utile. Elle procédera notamment à la démolition écologique d'actifs bâtis qui ont atteint la fin de leur cycle de vie et représentent un risque pour la santé et la sécurité; à la remise en état de certaines structures patrimoniales; à la décontamination des sols; à des réparations au système d'alimentation en eau; et à diverses améliorations qui agrémenteront globalement l'utilisation des lieux.

STRUCTURES

De nombreuses structures du portefeuille d'actifs de la CCN, y compris divers types de murs, de passages inférieurs, d'escarpements, de belvédères et de garde-corps, sont dans un mauvais état et doivent être réparées de toute urgence. La société d'État mettra en œuvre un programme pour résoudre les problèmes d'entretien de ces actifs afin d'assurer leur protection, la sécurité du public et la préservation du patrimoine.

PROPRIÉTÉS LOCATIVES

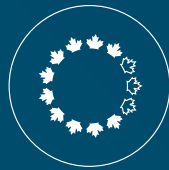
De nombreuses propriétés résidentielles, agricoles et commerciales du portefeuille de la CCN nécessitent des travaux, leur entretien ayant été différé. Les travaux prévus visent à corriger des déficiences structurelles; à soutenir les besoins de remise en état, à l'intérieur et à l'extérieur; à protéger certains éléments patrimoniaux caractéristiques; à mettre à niveau les systèmes électriques; à améliorer l'efficacité énergétique; à remplacer des ascenseurs vieillissants; et à améliorer l'accessibilité. Ces interventions prolongeront la longévité de ces actifs et feront en sorte de les garder sûrs et fonctionnels.

COMMÉMORATION

Afin que le programme de monuments commémoratifs puisse continuer de remplir son rôle de mise à l'honneur et d'embellissement, dans la capitale, la CCN investira dans les traitements de conservation et les interventions liées au cycle de vie que nécessite la conservation des monuments et des œuvres d'art public dont elle assure l'intendance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'harmonisation de la Stratégie de développement durable de la CCN avec la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2025, la société d'État entreprendra des projets destinés à rendre la nature plus accessible; à améliorer la qualité de l'environnement bâti; à accroître les gains d'efficacité en gestion de l'eau et en efficacité énergétique pour son portefeuille immobilier; et à mieux protéger le public contre les substances toxiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces initiatives permettront à la société d'État de bâtir une capitale plus verte et plus saine qui s'épanouira pour les générations à venir.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION